



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 9 octobre 2025

Présidence : Kevin GRANGIER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- **vu** le préavis municipal n° 05-2025, du 15 septembre 2025, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 ;
- **entendu** le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- **considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, sous réserve de l'amendement suivant :
 - article 1^{er}, chiffre 1 « en pour-cent de l'impôt cantonal de base : 75% (au lieu de 78.5%) »
- **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre, tel qu'amendé, au Conseil d'Etat pour approbation.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 9 octobre 2025

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Kevin GRANGIER



La Secrétaire

Virginie KIRCHHOFFER